

Réunion du Comité Syndical du 04 avril 2019

Convoqué le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le quatre avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa 91^e séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

91^e Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190404-DCS623-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Madame Martine BELLEROSE
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Gérard BONHER
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Serge CHALEIL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Joël DERRÉ
Madame Martine FAUCHER

Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Claude PRACROS
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir : NÉANT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Budget Primitif – Exercice 2019

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2019 (article L.2313-1 du CGCT)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 30 janvier dernier a permis de constater une amélioration de la situation financière du Grand Clermont. Après deux exercices budgétaires déficitaires (2016 et 2017), du fait de la suppression du contrat Auvergne + et du retard pris au niveau national comme régional dans la mise en place opérationnelle du programme LEADER, l'exercice 2018 se clôture par un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette situation est le résultat d'une gestion prudente, d'une stratégie de recherche de financement (réponses à des appels à projet) et du déblocage des fonds LEADER.

Le budget primitif 2019 ouvre ainsi des perspectives pour de nouveaux projets, tout en maintenant un principe de prudence. Il se démarque des budgets précédents par l'inscription des premières dépenses de la voie verte, sous forme d'opérations sous mandat, en section d'investissement ; ce qui représente une hausse du budget global de 45% par rapport au BP N-1.

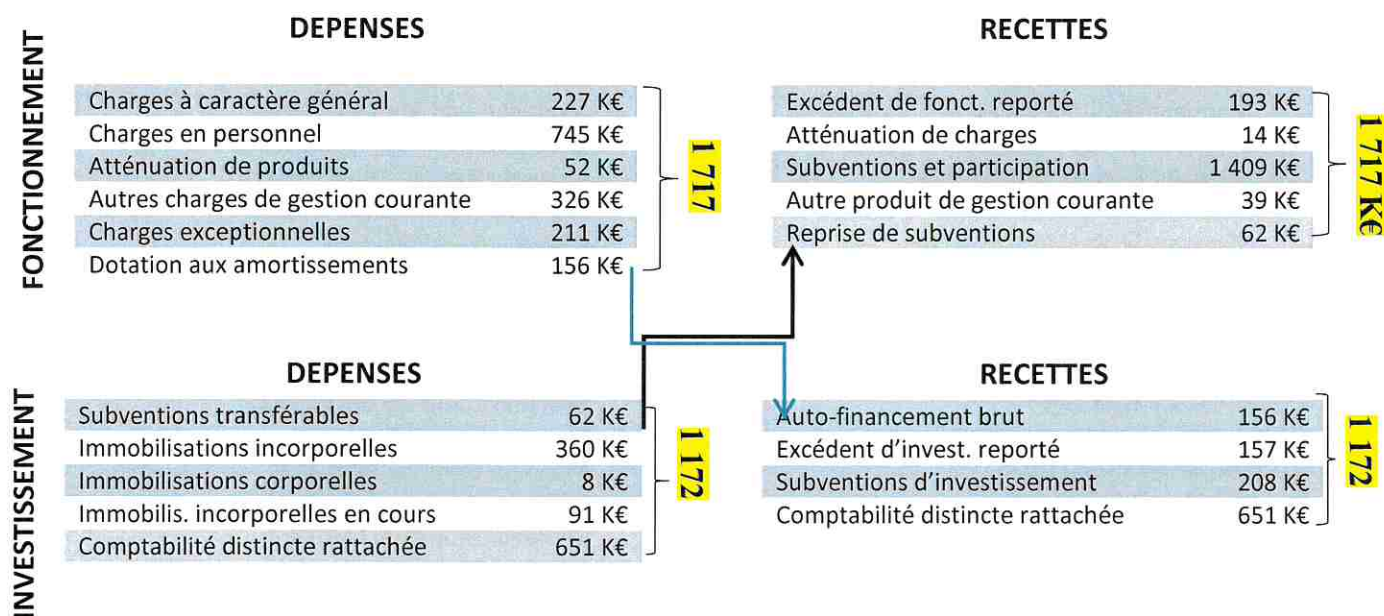
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.717.658,66 €	1.717.658,66 €
Section d'investissement	1.172.590,83 €	1.172.590,83 €
TOTAL	2.890.249,49 €	2.890.249,49 €

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :



2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2019 s'élèvent à 1 717 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 461 K€. Elles comprennent des atténuations de charge pour un congé maternité (14 K€), la participation des membres -en application du taux de 1,70 €/habitant- qui génère une recette de 739 K€, les contributions au fonctionnement du service ADS pour 326 K€, les subventions allouées par l'État, les collectivités ou l'Europe pour un total de 344 K€ (dont 33 K€ de subvention POI Loire à reverser au CD63 pour le projet de voie verte) et des produits de gestion courante correspondant aux recettes attendues pour l'organisation des RTPP 2019 (10.000,00 € de l'ANPP, 29.000 € de frais d'inscription). Les subventions sont en progression par rapport au CA 2018 en raison du cumul des recettes attendues sur Leader pour 231 K€, couvrant l'animation du programme sur la période 2017-2019.

À noter que la contribution au service ADS est en baisse par rapport au BP 2019 du fait de l'intégration dans la fonction publique territoriale d'un agent de l'État, se traduisant par une diminution des cotisations retraites.

Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
013	Atténuation de charges		3.169,33 €	13.536,60 €
74	Participations et subventions	1.320.356,68 €	1.252.190,15 €	1.409.307,04 €
	<i>Participation des membres</i>	726.798,00 €	726.797,00 €	738.866,00 €
	<i>Contribution service ADS année N</i>	338.224,88 €	345.224,88 €	326.715,35 €
	<i>Remboursement service ADS année N-1</i>	10.126,80 €	10.126,80 €	
	<i>Subventions</i>	245.207,00 €	170.041,47 €	343.725,69 €
75	Produits divers de gestion courante		8.287,73 €	39.000,00 €
	Total Recettes réelles	1.320.356,68 €	1.263.593,29 €	1.461.843,64 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	60.065,69 €	60.065,72 €	62.494,26 €
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	126.789,18 €		193.320,76 €
	Total des recettes de fonctionnement	1.507.211,55 €	1.323.712,93 €	1.717.658,66 €

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2019 s'élèvent à 1 717 K€, sachant que 211 K € sont mis en réserve sur le chapitre 67 par mesure de prudence au regard des exercices déficitaires passées ; ils constituent par ailleurs un potentiel d'autofinancement pour des projets notamment dans le cadre du PAT, en attente de réponse sur deux appels à projets (Terralim, Happy Montana).

Les charges à caractères générales sont en hausse du fait de dépenses non récurrentes liées à la mission accueil de nouvelles populations et à l'organisation des rencontres techniques des pôles territoriaux et des pays (RTPP). Sont en effet programmés le financement d'une démarche d'économie circulaire sur Billom communauté (15.000,00 €), des journées emploi et découverte du territoire pour les conjoint(e)s de salarié(e)s (4.650,00 €), une mission d'accompagnement des élus dans les politiques d'accueil (1.800,00 €) et l'organisation des RTPP les 27 et 28 juin 2019 (48.000,00 €). Les dépenses courantes quant à elles restent stables.

Les charges en personnel sont en hausse du fait de l'augmentation des effectifs, suite à des appels à projets dont le Grand Clermont a été lauréat. Elles intègrent en effet les coûts des 3 postes liés à la

mission accueil de nouvelles populations, au Projet Alimentaire Territorial et à l’instruction Leader sur une année pleine. Elles anticipent également un congé maternité pour le service ADS.

Le PETR Le Grand Clermont emploie 15 collaborateurs au 1^{er} janvier 2019, sur des emplois permanents. Les atténuations de produits recouvrent le remboursement d’un trop perçu en 2018 pour le service ADS (17.982,30 €) et le reversement au Conseil départemental d’une subvention reçue du POI Loire pour la voie verte (33.640,69 €).

Les autres charges de gestion courante sont en hausse. Elles recouvrent les indemnités des élus, la contribution à l’Agence d’urbanisme (200.000,00 €), des subventions de soutien au congrès des experts comptables (2.000,00 €), au CPIE pour un projet visant à former des ambassadeurs de la rivière Allier (5.000,00 €), au projet CEPPIA dans sa phase de mise en œuvre (5.000,00 €). Elles comprennent également le remboursement d’une avance de 50.000,00 € concédée par le Conseil régional en 2017 pour faire face au retard de versement des fonds leader.

Chap.	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	<i>Charges à caractère général</i>	202.750,00 €	162.151,50 €	227.500,00 €
	<i>Dépenses courantes</i>	130.950,00 €	117.301,50 €	129.350,00 €
	<i>Dépenses non récurrentes</i>	71.800,00 €	44.850,00 €	98.150,00 €
012	<i>Charges en personnel</i>	686.320,00 €	682.771,04 €	745.350,00 €
014	<i>Atténuation de produits</i>	8.021,27 €	8.021,27 €	51.622,99 €
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	283.700,00 €	267.992,03 €	326.000,00 €
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	190.717,64 €	0,00 €	211.157,19 €
	Total dépenses réelles	1.371.508,91 €	1.120.935,84 €	1.561.630,18 €
042	<i>Op. d’ordre de transfert entre sections</i>	135.702,64 €	136.245,51 €	156.028,48 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1.507.211,55 €	1.257.181,35 €	1.717.658,66 €

c- Les recettes d’investissement

Les ressources disponibles en investissement sont en nette hausse et s’élèvent à 1 172 K€ en 2019. Elles proviennent de l’épargne brute (156 K€), des subventions attendues pour un montant de 208 K€ (l’étude patrimoine / charte graphique Leader, le projet alimentaire territorial, le plan de paysage, CEPPIA) et l’excédent reporté de l’année n-1 (157 K€). Elles comprennent également les opérations pour compte de tiers relatives à la voie verte le long de l’Allier, à savoir 407 K€ d’avance de subvention du Conseil régional (20%) et 244K€ de versement d’autofinancement des EPCI conformément à la convention de prestation de service (6,66%).

Chap.	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10	<i>Dotations, fonds divers</i>	0,00 €	4.735,27 €	0,00 €
13	<i>Subventions d’investissement</i>	190.776,40 €	41.015,40 €	208.068,00 €
	Total des recettes réelles	190.776,40 €	45.750,67 €	208.068,00 €
45	<i>Opération sous mandat voie verte n°10</i>	0,00 €	0,00 €	651.100,00 €
	Total des recettes en compta distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	651.100,00 €
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	135.702,64 €	136.245,51 €	156.028,48 €
001	<i>Solde d’exécution Invest. Reporté</i>	139.816,95 €	0,00 €	157.394,35 €
	Total des recettes d’investissements	466.295,99 €	181.996,18 €	1.172.590,83 €

e- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2019 s'élèvent à 1 172 K€, sachant que 354 K€ demeurent en réserve au chapitre 20. En 2017, une enveloppe avait été réservée en prévision de la révision du SCoT. Elle peut être mobilisée désormais sur d'autres projets. Toutefois une difficulté comptable demeure : toute dépense en investissement (non accompagnée de subvention) génère des amortissements qui grèvent davantage les dépenses de fonctionnement (156 K€ en 2019).

Les dépenses d'investissement programmées en 2019 correspondent :

- aux frais liés aux modifications du SCoT (annonces légales, rémunération d'un commissaire enquêteur) : 10.000,00 €
- A la consolidation juridique du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT : 10.000 €€
- Au Plan paysage sur l'entrée sud de l'agglomération : 54.000,00 €
- A l'étude charte graphique – ligne de mobilier patrimoine du Val d'Allier : 22.900,00 €

Chap.	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	399.180,30 €	100.820,57 €	360.546,57 €
21	Immobilisations corporelles + Dépôt	7.050,00 €	3.532,49 €	7.550,00 €
23	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	90.900,00 €
Total des dépenses réelles		406.230,30 €	104.353,06 €	458.996,57 €
45	Opération sous mandat voie verte n°10	0,00 €	0,00 €	651.100,00 €
Total des recettes en compte distincte rattachée		0,00 €	0,00 €	651.100,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	60.065,69 €	60.065,72 €	62.494,26 €
Total dépenses d'investissements		466.295,99 €	164.418,78 €	1.172.590,83 €

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1^{er} janvier 2018, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt.

Au regard du projet de voie verte, il est probable que le PETR soit amené à mobiliser une ligne de trésorerie en fin d'année dont le montant restera à définir en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 30 janvier 2019, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le budget primitif de l'année 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget primitif de l'exercice 2019 tel que présenté par Monsieur le Président et joint à la présente délibération.

À Clermont-Ferrand, mercredi 10 avril 2019.

Dominique ADENOT,
Président.

